



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA
COLLECTIVITE, ADMINISTRATEURS DE LA SEMAG - ANNEE 2018 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI ZahiaProcuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN VéroniqueProcuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC BrunoAbsent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration à Mme Apothéloz
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN ClémentAbsent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 06

Absents à la séance : 05

Madame la Première Adjointe expose au Conseil Municipal,

L'alinéa 7 de l'article L 1524.5 du C.G.C.T. précise que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit de leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

Ce document joint en annexe a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe, **à la majorité**,
Pour : 27 Majorité Municipale - Mme Apothéloz (02), - **Abstention** :
M. Garella l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Reconnaît avoir reçu le rapport annuel des mandataires administrateurs de la SEMAG avec l'envoi de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ARTICLE 2 : D'approuver les actions menées par ses représentants retranscrites dans ce rapport écrit.

Madame la Première Adjointe,

Y. Primo

SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHEE LE :

03 JUIL. 2019

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

03 JUIL. 2019